

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2009

### **Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac) annonce le résultat de la procédure de désintéressement qu'il a mise en œuvre à l'égard de ses obligations à échéance le 15 septembre 2010 (les "Obligations 2010")**

Federal Home Loan Mortgage Corporation ("**Freddie Mac**") annonce avoir racheté, pendant la période de désintéressement ayant couru du lundi 15 juin 2009 au vendredi 19 juin 2009 (inclus), pour un montant nominal de EUR 653.141.000 d'Obligations 2010 (soit environ 10,9% du montant initialement émis), équivalent à une valeur totale de EUR 715.086.323,98 (coupon couru inclus).

Le prix de rachat par Obligation 2010, pour une valeur nominale de EUR 1.000 d'Obligations 2010, est, par conséquent, fixé à EUR 1.094,84 (coupon couru inclus).

Ainsi, depuis leur émission, Freddie Mac a racheté environ 62,6% du montant initialement émis des Obligations 2010 et il reste désormais en circulation environ 37,4% du montant initialement émis des Obligations 2010.

Ces rachats ont été réalisés sur le marché entre 2002 et 2009 et dans le cadre de l'offre de désintéressement sur le marché en France ayant couru du 15 juin 2009 au 19 juin 2009 (inclus).

Les Obligations 2010 rachetées seront annulées selon les termes du contrat d'émission.

Freddie Mac se réserve la possibilité de continuer à racheter des Obligations 2010 après la période de désintéressement.

### **A propos de Freddie Mac**

Freddie Mac est une société par actions, créée par le Congrès américain en 1970, afin de faciliter, soutenir et encourager le développement de l'accès à la propriété et à la location des ménages américains. Pour remplir sa mission, Freddie Mac achète des crédits immobiliers à des établissements de crédit, ainsi que des titres adossés à de tels crédits, puis les revend sur les marchés financiers sous forme d'obligations et d'autres titres. De plus amples informations sont disponibles (en anglais) sur le site web de Freddie Mac: [www.freddiemac.com](http://www.freddiemac.com).

**Contacts:**

**Freddie Mac**

**Sean Forde**

Email: [sean\\_forde@freddiemac.com](mailto:sean_forde@freddiemac.com)

Tel: + 1 571 382 3107

Debt Securities Marketing Office

1551 Park Run Drive

Mc Lean, Virginia U.S.A. 22102-3110

Email: [debt\\_securities@freddiemac.com](mailto:debt_securities@freddiemac.com)

[www.freddiemac.com](http://www.freddiemac.com)

**Goldman Sachs Paris Inc et Cie**

**Gaëlle le Tarnec**

Email: [gaelle.letarnec@gs.com](mailto:gaelle.letarnec@gs.com)

Goldman Sachs Paris Inc. Et Cie

2, rue de Thann

75017 Paris

Tel: + 33 1 42 12 11 20

Fax: + 33 1 42 12 11 99

**AVERTISSEMENT**

La distribution de ce communiqué, l'engagement d'achat, la réalisation de cet engagement et la participation à cette procédure peuvent, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Cette procédure ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où cette procédure ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession de ce communiqué devraient s'informer sur l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Le non respect de ces restrictions peut

constituer une violation des lois applicables. Freddie Mac n'assume aucune responsabilité pour la violation de l'une quelconque de ces restrictions par toute personne.

Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui sont en dehors des pays suivants:

- Belgique:

Ce communiqué n'est pas destiné aux personnes qui résident en Belgique et ne sont pas des investisseurs qualifiés (*investisseur qualifié/gekwalificeerde belegger*) tel que définis à l'Article 10 de la loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments d'investissement et à l'admission de tels instruments sur les marchés réglementés.

- Italie:

Ce communiqué ne concerne pas la République d'Italie et n'a pas été soumis à l'approbation de la Commission Nationale de la Société de Bourse (CONSOB) conformément aux lois et règlements applicables en Italie. Par conséquent, il est signifié aux détenteurs des Obligations que, dans la mesure où ils sont résidents et/ou domiciliés en Italie, ils ne sont pas éligibles à la procédure de désintéressement décrite dans ce communiqué et ne peuvent accepter aucune offre en résultant et, partant, toute acceptation reçue de ces personnes sera nulle, et ni ce communiqué ni aucun autre document afférent à la procédure de désintéressement (le(s) "**Document(s) Afférent(s)**"), ne pourra être distribué ou être accessible en Italie.

- Royaume-Uni:

Ce communiqué ou tout autre Document Afférent n'ont pas été approuvés par une personne autorisée ni publiés conformément aux dispositions de la section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, de tels documents ne seront pas, et n'ont pas vocation à être, distribués au public au Royaume-Uni, et n'existent qu'en vue d'être distribués (i) aux personnes présentes en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux personnes présentes au Royaume-Uni et ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement ou (iii) aux personnes présentes au Royaume-Uni et entrant dans la catégorie des "*high net worth persons*" telle que définie à l'article 12 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'"**Ordonnance**") ou (iv) aux autres personnes présentes au Royaume-Uni et potentiellement, aux termes de la loi et de l'Ordonnance, destinataires de ce communiqué.